

COCON ALTERNANCE

Title SEO	Faut-il déclarer ses revenus en alternance ? Le Guide
Méta	Les règles de déclaration ne sont pas les mêmes en fonction de la nature du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. On vous explique tout : impôts...
Slug	declarer-revenus-alternance



Numéro du fichier : 204 364 447

Déclarer ses revenus lorsque l'on a un contrat d'alternance : le guide 2025

Vous êtes alternant et vous vous demandez si vous devez déclarer vos salaires ? Voici notre guide qui vous explique en détail les règles à suivre et les étapes à respecter pour le faire dans les règles.

*

Chaque année, il y a un rendez-vous dont nous aimerions tous nous soustraire : **la déclaration de revenus**. Si vous êtes salarié ou [freelance](#), vous savez qu'il s'agit d'un passage obligatoire. Mais qu'en est-il lorsque vous travaillez avec un **statut particulier, comme l'alternance** ? Avec près d'[un million d'étudiants ayant fait ce choix en 2024](#), la question mérite qu'on s'y arrête. Devez-vous **déclarer vos revenus si vous êtes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation** ?

La réponse est plus nuancée qu'un simple oui. Elle dépend de plusieurs critères : votre type de convention, le montant de vos rémunérations, et les éventuelles exonérations prévues par la loi. Savoir comment s'acquitter de ses obligations, c'est aussi éviter certaines erreurs qui peuvent coûter cher et s'assurer que vos droits sont respectés.

Dans cet article, nous décryptons pour vous **les obligations fiscales des alternants**. Notre but est de vous fournir un guide pratique pour déclarer vos revenus sans stress.

Les 5 points à retenir de cet article :

- **Les salaires perçus en apprentissage sont partiellement exonérés d'impôt** dans la limite du montant annuel du SMIC. Vous n'avez qu'à inscrire la différence supérieure à ce montant.
- En **contrat de professionnalisation, vos revenus sont imposables** comme un salaire classique.
- Déclarer ses rémunérations ne signifie par être imposable. En revanche, c'est une obligation légale qui vous permet de conserver vos droits.
- Il est possible d'**être rattaché au foyer fiscal de ses parents tout en étant majeur** dans la limite de vos 25 ans, et sous certaines conditions.
- Rester attaché au foyer fiscal de sa famille ou faire une déclaration séparée ? En fonction de leurs ressources et de leur tranche d'imposition, il existe une **véritable stratégie à adopter pour optimiser la situation**. Vous pouvez consulter un conseiller pour obtenir de l'aide.

Bonne lecture ! 😊

SOMMAIRE :

- [1. Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation : quelles différences ?](#)
- [2. Contrat de professionnalisation et imposition : ce que dit la loi](#)
- [3. Contrat d'apprentissage : déclarer ses revenus et profiter des exonérations fiscales](#)
- [4. Comment déclarer ses revenus en alternance ? Le guide étape par étape](#)
- [5. FAQ : réponses aux questions fréquentes des alternants](#)

1. Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation : quelles sont les différences ?

Ces deux contrats partagent un objectif commun : **permettre à un salarié de se former tout en travaillant**. Le principe est plutôt simple, l'étudiant alterne entre cours à l'école et

missions en entreprise, avec des frais de scolarité pris en charge par l'employeur. Ce dernier lui verse également une rémunération basée sur un pourcentage du SMIC.

Toutefois, ces deux dispositifs présentent quelques différences :

LE PROFIL DES ALTERNANTS

- Le contrat d'apprentissage s'adresse principalement aux jeunes de 16 à 29 ans en formation initiale.
- Le contrat de professionnalisation est plus large : il concerne les jeunes de 16 à 25 ans [en reprise d'études](#) ainsi que les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus.

LA DURÉE DU CONTRAT

- L'apprentissage peut durer jusqu'à trois ans maximum. Il est idéal en cas de formations longues.
- Le contrat de professionnalisation, quant à lui, s'étend généralement sur 12 mois, avec une possibilité de prolongation jusqu'à 36 mois, mais dans des cas précis.

▶ Vous souhaitez réaliser une alternance ? Voici [11 secteurs qui recrutent en 2025](#) !

LE TYPE DE DIPLÔME OU CERTIFICATION

- En apprentissage, vous obtenez un diplôme reconnu par l'État (CAP, BTS, licence, etc.).
- Avec un contrat de professionnalisation, l'alternant vise un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), souvent axé sur une spécialisation métier.

LA RÉMUNÉRATION

Les grilles salariales sont différentes entre les deux contrats. Le montant versé à l'alternant dépend de critères comme l'âge ou le niveau de formation.

SEUIL DES SALAIRES EN 2025 (rémunérations brutes)	
APPRENTISSAGE (rémunérations minimales légales)	PROFESSIONNALISATION
Mineurs de 17 à 18 ans Année 1 : 486,49 € Année 2 : 702,70 € Année 3 : 990,99 €	Alternant de moins de 21 ans de 990,90 € à 1 171,17 €
Apprentis âgés de 18 à 20 ans Année 1 : 774,77 € Année 2 : 918,92 €	

Année 3 : 1 207,21 €	
Apprentis âgés de 21 à 25 ans Année 1 : 954,95 € Année 2 : 1 099,10 € Année 3 : 1 405,40 €	Alternant de 21 à 25 ans de 1 261,26 € à 1 441,44€
Apprentis de 26 ans et plus 1 801,80 €	Alternant de 26 ans et plus 1 801,88 €

Ces différences ne s'arrêtent pas là. En effet, **elles influencent aussi les obligations de chaque convention**. Les règles pour déclarer les salaires perçus en alternance ne sont pas les mêmes selon les situations. Explications.

2. Contrat de professionnalisation et imposition : ce que dit la loi

Vous avez signé ce type de contrat et vous vous demandez si vous pouvez bénéficier d'une **exonération ou d'un abattement** ? Nous avons une mauvaise nouvelle... la réponse est malheureusement : **non**. 😞 En effet, le contrat de professionnalisation est conçu comme un contrat de travail classique avec une dimension de formation. Contrairement au contrat d'apprentissage, qui est avant tout un contrat de formation destiné à apprendre un métier. La différence est fine, mais cela signifie que tous les salaires perçus au titre d'un contrat pro doivent être indiqués lors de votre déclaration annuelle de revenus.

Cependant, vous ne serez pas forcément imposable. Tout dépend du montant total. Si celui-ci reste en dessous du seuil imposable, vous ne paierez aucun impôt. En résumé : **la déclaration est obligatoire, mais l'imposition découle uniquement du montant**, et non de la nature du contrat.

Déclaration sur votre feuille ou celle de vos parents ?

Vous avez le choix :

- **Vous déclarez vos gains sur la feuille d'impôts de vos parents**, ce qui peut être avantageux si vos revenus sont faibles. Attention toutefois, ces derniers peuvent faire passer le foyer fiscal dans une tranche d'imposition supérieure, ce qui augmente ainsi le montant total des impôts à payer.
- **Vous réalisez votre propre déclaration d'impôts en autonomie**, ce qui peut simplifier la gestion de vos finances, surtout si vous gagnez un salaire régulier et conséquent.

Pour faire le bon choix, nous vous suggérons de prendre le temps d'analyser votre situation. Au besoin, échangez avec vos proches ou un conseiller des impôts pour évaluer l'impact de vos rémunérations sur le foyer fiscal.

▶ Pour un guide détaillé des étapes de la déclaration, rendez-vous dans [la partie 4](#) de cet article.

[Encart] 💡 **Comment savoir si vous êtes imposable ?** 💡

Vous souhaitez vérifier si vos revenus sont imposables ? Vous pouvez utiliser [un simulateur d'impôt](#) en ligne (disponible gratuitement). **Attention** : même si le cumul de vos salaires ne dépasse pas le seuil imposable, cela ne vous dispense pas de remplir votre déclaration.

Cette dernière reste une obligation légale.



3. Contrat d'apprentissage : déclarer ses revenus et profiter des exonérations fiscales

Bonne nouvelle pour les apprentis : l'État vous donne un coup de pouce ! Depuis 2014, leurs salaires sont exonérés d'impôt sur le revenu, dans la limite du SMIC annuel. En 2024, ce seuil est fixé à 21 273 € (source : service-public.fr, janvier 2025).

Si vos revenus restent sous ce montant, vous n'avez rien à payer. Vous pouvez déclarer « 0 € », et si vous faites une déclaration séparée de celle de vos parents, vous recevrez un avis de non-imposition. Cette exonération s'applique avant de déduire vos frais professionnels (transport, repas, etc.).

Que se passe-t-il si votre rémunération annuelle dépasse le seuil ?

Dans ce cas, seule la partie excédant **21 273 €** devra être déclarée à l'administration. C'est uniquement sur cette base que sera calculé votre impôt. Toutefois, dans la majorité des situations, les salaires des apprentis restent en dessous de ce seuil.

Prenons un exemple pour illustrer : Supposons que vous étiez apprenti en 2024 et que vous avez perçu un salaire total de 21 700 €. Dans ce cas, vos revenus seront exonérés jusqu'à 21 273 €. Vous devrez indiquer seulement la différence, soit 427 € (21 700 € - 21 273 €). L'impôt sera alors calculé sur cette somme.

Ce dispositif est particulièrement avantageux pour les apprentis, car il permet de réduire, voire d'éliminer, l'imposition tout en simplifiant les démarches administratives. 😊



4. Comment déclarer ses revenus en alternance ? Le guide étape par étape

Vous savez désormais que, dans tous les cas, vous devez régulariser votre situation fiscale. Toutefois, la procédure varie en fonction de votre situation personnelle, notamment si vous êtes majeur ou mineur. Voici quelques éléments pour vous accompagner dans cette démarche. 😊

#1 Le cas des mineurs : les règles à connaître

Alternant mineur et rattachement au foyer fiscal :

En France, il est possible de signer un apprentissage dès 15 ans, à condition d'avoir terminé son année de 3^e. **Les règles d'exonération fiscale s'appliquent également aux apprentis mineurs** : leurs salaires sont exonérés d'impôt dans la limite du montant annuel du SMIC.

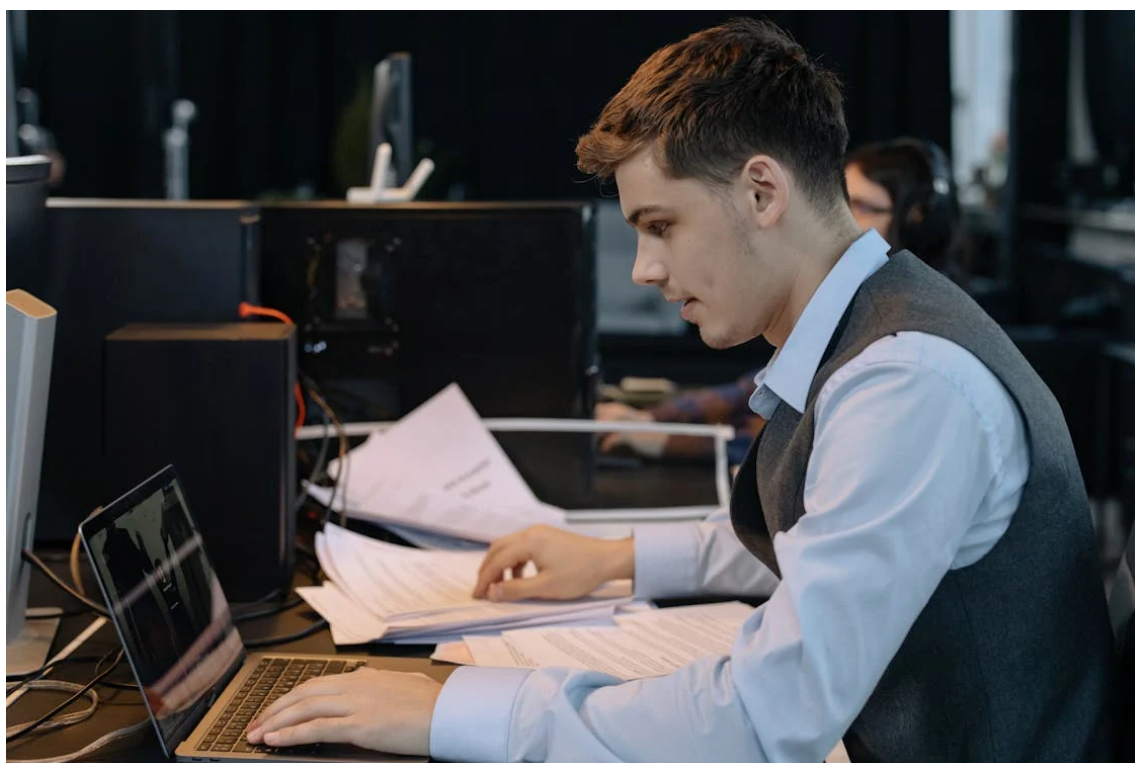
Un enfant mineur au 1^{er} janvier de l'année d'imposition **reste rattaché au foyer fiscal de ses parents**. Par conséquent, les rémunérations perçues par l'apprenti doivent être incluses dans leur déclaration d'impôt. Elles sont généralement déclarées dans les cases 1CJ ou 1DJ du formulaire Cerfa n° 2042 ou n° 10330.

Alternant mineur et déclaration de revenus séparée

Vous souhaitez réaliser une déclaration en votre nom propre tout en étant mineur ? Sachez que cela est tout à fait possible même si cela reste plus à la marge. Cette option concerne principalement les cas où l'enfant reçoit aussi d'autres gains, tels qu'un héritage ou une pension alimentaire.

Cependant, **une déclaration individuelle n'est pas automatique et nécessite une demande spéciale à renouveler chaque année** tant que vous avez moins de 18 ans. Attention, lorsque ces salaires sont imposés séparément, vos parents perdent l'avantage fiscal lié à l'augmentation de leur quotient familial. Ce choix peut donc avoir des implications financières qu'il convient d'évaluer soigneusement.

Faire le bon choix : rattaché ou déclaration séparée ? En tant que parent d'un alternant mineur, il est important de peser les avantages et les inconvénients des deux options. Rattacher son enfant alternant permet de bénéficier de parts supplémentaires pour le quotient familial, ce qui peut réduire l'impôt global. À l'inverse, une déclaration séparée peut éviter de faire grimper les revenus globaux et de passer dans une tranche supérieure. Vous devrez donc analyser votre situation personnelle et réaliser des simulations pour prendre la meilleure décision vous concernant.



#2 Le cas des alternants majeurs : être rattaché au foyer fiscal de ses parents

Si vous souhaitez être rattaché au foyer fiscal tout en étant majeur, sachez que cela est possible dans trois cas :

- Jusqu'à 21 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.
- **Jusqu'à 25 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, si vous êtes étudiant ou en apprentissage.**
- Sans limites d'âge pour les enfants handicapés.

Dans ce cas, vos parents doivent ajouter la partie imposable de vos revenus sur leur propre déclaration. Toutefois, en dessous du seuil d'exonération (le montant annuel du SMIC), ils déclareront simplement « zéro euro » à ce titre.

TRAITEMENT FISCAL DES REVENUS

Afin de simplifier le processus, les revenus perçus dans le cadre de l'apprentissage sont **généralement préremplis sur la déclaration fiscale**. Toutefois, pour ne pas faire d'erreur, il est important de toujours vérifier et corriger, au besoin, ces informations en fonction de votre situation :

- Si votre salaire est inférieur ou égal au SMIC annuel brut, vous devrez indiquer « zéro euro ».
- Si votre salaire dépasse le minimum brut par an, seule la part excédant ce seuil devra être déclarée, soit sur la déclaration de vos parents (si vous êtes rattaché) ou sur la vôtre (si vous êtes indépendant).

#3 Les alternants majeurs ayant leur propre déclaration de revenus

Vous êtes majeur et vous avez envie de prendre votre envol. Nous vous comprenons totalement. 😊 Vous avez d'ailleurs aussi la possibilité de bénéficier d'un dégrèvement.

D'après l'[article 81 bis du Code général des Impôts](#) (CGI), les apprentis peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur le revenu, même s'ils sont détachés de leurs parents. Concrètement, cela signifie que leurs salaires ne sont imposables que sur la partie qui dépasse le montant annuel du SMIC. Pour beaucoup d'alternants, l'indépendance financière rime avec de nouveaux défis, comme payer son loyer ou épargner pour l'avenir.

L'exonération d'impôt est donc un vrai coup de pouce qui permet d'alléger cette transition.

👍 De plus, elle vous encourage à prendre en main votre propre déclaration fiscale, un exercice qui, bien que technique au départ, devient vite une habitude utile. C'est aussi une excellente manière de mieux comprendre le fonctionnement de l'impôt et d'adopter de bonnes pratiques pour le futur.

DÉCLARER SES REVENUS QUAND ON EST CÉLIBATAIRE ET APPRENTI

Vous n'êtes ni marié ni pacsé, c'est assez simple. Voici les étapes à suivre :

- **Repérez la case adéquate** : Les revenus doivent être inscrits en case **1 AJ** (déclarant 1). Cette case correspond au revenu imposable individuel.

- **Corrigez les informations pré-remplies** : Si votre fiche est déjà pré-remplie par l'administration fiscale, prenez le temps de vérifier les montants indiqués. Vous devrez soustraire le SMIC annuel brut de référence de la somme affichée.
- **Inscrivez le bon montant** : Si, après déduction, le montant est inférieur ou égal à zéro, vous devrez inscrire 0 € dans la case 1AJ.



5. FAQ : réponses aux questions fréquentes des alternants

1 Que se passe-t-il si un alternant oublie de déclarer ses revenus ?

Vous avez « zappé » la déclaration ? Pas de panique ! 🤖 Toutefois, il s'agit d'une obligation légale à laquelle vous devez remédier.

Conséquences immédiates :

- L'administration fiscale vous enverra une relance pour régulariser la situation.
- Si vous ne répondez pas, elle peut estimer vos ressources de manière forfaitaire... souvent bien au-dessus de la réalité.

Pénalités financières :

- Une pénalité de 10 % est appliquée si la déclaration est soumise après la date limite.
- Si vous ne régularisez pas, les pénalités pourraient atteindre 40 %.
- En plus, des intérêts de retard s'ajoutent : 0,2 % par mois, soit 2,4 % par an.

➡ Il est important de s'acquitter de ses obligations fiscales, car cela peut faciliter l'obtention d'aides sociales (APL, prime d'activité) et la validation des trimestres de retraite.

COMMENT ÉVITER LES ENNUIS ?

- Si vous n'avez perçu aucun revenu imposable, vous devez faire une déclaration à zéro, c'est rapide et cela évite tout malentendu.
- En cas de doute ou de difficulté, contactez directement votre centre des impôts : ils sont là pour vous aider, pas pour vous piéger !
- Si vous avez oublié, pas de panique : réalisez vite une déclaration rectificative.

#2 Les alternants doivent-ils déclarer leurs revenus perçus à l'étranger ?

Il existe une règle très simple : si vous résidez fiscalement en France, vous devez y faire la déclaration de toutes vos ressources, y compris celles gagnées à l'étranger. Cela s'applique à tout type de convention et peu importe le pays où vous avez travaillé.

Les points importants à retenir :

- Vous indiquez vos revenus dans les cases 1AF et 1AG.
- Il est possible qu'il existe une convention fiscale entre la France et le pays où vous avez exercé votre alternance. Pensez à vérifier cette information. Vous bénéficierez peut-être d'une exonération.
- Bonne nouvelle : ce dégrèvement s'applique aussi aux gains perçus à l'étranger, tant que vous restez résident fiscal français.

COMMENT ÊTRE CERTAIN DE NE PAS FAIRE D'ERREUR ?

Nous vous le rappelons, les conseillers fiscaux sont là pour vous accompagner dans vos démarches. Alors, n'hésitez pas à les solliciter en cas de doute.

3 Quelles sont les erreurs à éviter lors de ma déclaration de revenus en alternance ?

- **Ne pas vérifier les montants pré-remplis** : Les chiffres ne sont pas toujours exacts. Si vous bénéficiez d'un allègement (comme celle des apprentis), vous devez veiller à vérifier que seule la partie imposable est déclarée.
- **Mal remplir les cases** : Pour les apprentis, les revenus doivent être indiqués en case 1AJ. Les erreurs de case peuvent entraîner une imposition incorrecte.
- **Oublier le seul de dégrèvement** : Si vos salaires dépassent le SMIC annuel brut, seule la partie excédentaire est imposable. Déclarez donc uniquement l'excédent.
- **Ignorer les revenus non imposables** : S'ils sont inférieurs au seuil d'exonération (comme le SMIC annuel brut pour un apprenti), vous devez tout de même les notifier à 0 €.

CONCLUSION

Les contrats en alternance sont un véritable investissement des entreprises dans la formation des futurs talents. C'est une façon de miser sur l'avenir, et vous en êtes au cœur. Désormais, vous savez aussi comment déclarer vos revenus. Avec un peu de pratique et les bons réflexes, ce qui semblait complexe devient vite une formalité.

Pour aller encore plus loin, pourquoi ne pas donner un coup d'accélérateur à votre parcours en passant par notre [formation à l'alternance](#) spécialement pensée pour les alternants souhaitant devenir entrepreneurs. En rejoignant ce programme, vous bénéficierez des compétences de nos mentors et d'un réseau de plus de [80 entreprises partenaires](#) pour booster votre carrière.

Besoin d'un accompagnement sur mesure ? Un conseiller pédagogique est à votre écoute pour échanger sur vos objectifs et vous guider vers les solutions les mieux adaptées à votre projet.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette expérience enrichissante ! À bientôt ! 😊

[bannière formation alternance]